

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 janvier 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RODRIGUEZ—LA PUBLICATION PAR L'AMBASSADE DU CANADA À WASHINGTON D'UN RAPPORT SUR LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU CANADA

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Elle a trait à une nouvelle selon laquelle l'ambassade du Canada à Washington a publié un rapport spécial sur la politique énergétique canadienne. Étant donné que ce rapport spécial distribué à la presse et dans le monde des affaires aux États-Unis n'est accessible nulle part au Canada ni même au bureau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les députés se trouvent dans une situation défavorable par rapport aux hommes d'affaires américains en ce qui concerne les renseignements au sujet de la politique vacillante du gouvernement.

M. l'Orateur: Je crois comprendre que le député songe surtout à exposer un grief plutôt qu'à soulever une question de privilège qui nécessite la présentation d'une motion à la Chambre. La présidence doit décider s'il y a de toute évidence matière à question de privilège et bien que le député puisse avoir un grief auquel on peut ordinairement remédier aux termes du Règlement en présentant un avis de motion portant production de documents, j'hésite à lui recommander cette façon d'agir.

Je crois devoir décider qu'il y a tout au plus un grief, mais je ne faciliterais pas les choses en disant qu'il y a manifestement matière à question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AVEC IMPERIAL OIL LIMITED AU SUJET DES SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 41 (2) du Règlement, je voudrais déposer

des copies, dans les deux langues officielles, de la correspondance avec Imperial Oil Limited au sujet des sables asphaltiques de l'Athabasca, le projet de Syncrude. Les trois autres associés au projet ont aussi reçu des lettres semblables.

* * *

LES AÉROPORTS

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'AÉROPORT DE PICKERING—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente, soit les restrictions injustifiées dans le mandat confié à la Commission d'enquête sur l'aéroport de Pickering. Je propose, avec l'appui du député de York-Simcoe (M. Stevens):

Étant donné que le décret du conseil établissant la Commission d'enquête sur l'aéroport de Pickering part de l'hypothèse flagrante qu'un second aéroport international est nécessaire à Toronto, et du fait que la Commission doit étudier seulement les nouvelles preuves relatives à la nécessité et au lieu de l'emplacement, lesquelles sont définies comme un aspect de la question auquel le gouvernement canadien ne pensait pas le 30 janvier 1973, étant donné enfin des règles discriminatoires adoptées par la Commission quant aux témoignages et aux frais, que le gouvernement songe à modifier le décret du conseil en vue de permettre la tenue d'une enquête juste et objective à laquelle le public pourra participer pleinement sur une base équitable.

[Français]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

LE BUDGET DE SPORT CANADA

Question n° 2687—**M. Jelinek:**

1. Qui établit les postes de dépenses du budget de Sport Canada?